

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 11 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les dossiers des enfants contiennent tous les documents nécessaires et tous les consentements ont été signés.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Observations: La sieste. Les enfants qui ne font pas la sieste écoutent la télévision.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les dossiers des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 avril 2023

Date

original signé par
Monica Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 avril 2023

Date